

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020 A 20H00**

**SELON CONVOCATION DU 12.11.2020**

L'an deux mil vingt et **le mercredi 18 Novembre à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Fabrice BROGI**, Maire.

**Présent(e)s** : Mmes Bovi – Mattina – Henrion – Lutique – Mercuriali – Szura- Ducat- Fabbri- Havette

MM. Adler – Brogi – Chechetto – Comandini – Verlet – Milano – Richardson – Fondev – Bouaffad- Grégori

**Représenté(e)s** : Mme Drouin par M Verlet, Mme Spada par Mme Ducat, M Zampetti par M Brogi.

**Absent excusé**: M Vidili

**Secrétaire** : M Milano a été désigné comme secrétaire de séance.

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme** : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- Dossier 028-20-043 – 1 terrain appartenant à Mme CITTADINI Valérie sis « Mauvaises Friches » cadastré sous la section AI sous le n° 257 d'une superficie de 2 908 m<sup>2</sup> au prix de 48 474€
- Dossier 028-20-044 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr VAQUANT Didier si 19 Impasse des Tilleuls cadastré sous la section AL sous le n° 534 d'une superficie de 407 m<sup>2</sup> au prix de 60 000€
- Dossier 028-20-045 – 1 terrain + 1 habitation appartenant aux Consorts FIORANI sis 10 rue des Glacis cadastré sous la section AH sous le n° 196 d'une superficie de 473 m<sup>2</sup> au prix de 65 000€ dont 5 000€ de mobilier
- Dossier 028-20-046 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr PAULIN Jordan sis 26 rue du Colonel Fabien cadastré sous la section AB sous le n° 23 d'une superficie de 136 m<sup>2</sup> au prix de 127 000€
- Dossier 028-20-048 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme et Mr BREGAND Maxime sis 2 Impasse Vaudeville cadastré sous la section AL sous les n° 679 et 680 d'une superficie de 470 m<sup>2</sup> au prix de 184 900€ dont 9 000€ de mobilier
- Dossier 028-20-049 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr BRION Gaël et Mme AUBRY Mélody sis 7 rue Alexandre Dumas cadastré sous la section AE sous le n° 171 d'une superficie de 415 m<sup>2</sup> au prix de 115 000€ dont 9 980€ de mobilier
- Dossier 028-20-050 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mme TRUBIAN Cyrielle sis 27 rue du Colonel Fabien cadastré sous la section AB sous le n° 62 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> au prix de 135 000€ dont 8 000€ de mobilier
- 028-20-051 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr ROWDO Claude et Mme ROWDO Edith sis 34 les Glacis cadastré sous la section AH sous les n° 220 et 319 d'une superficie de 1 015 m<sup>2</sup> au prix de 170 000€ dont 4 500€ de mobilier
- 028-20-052 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à BATIGERE sis 12 rue Montaigne cadastré sous la section AE sous le n° 238 d'une superficie de 610 m<sup>2</sup> au prix de 73 000€
- 028-20-053 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr FREGONA Roméo sis 31 rue du 8 mai 1945 cadastré sous la section AB sous les n° 536 et 278 d'une superficie de 603 m<sup>2</sup> au prix de 3 000€

- 028-20-054 – 1 terrain appartenant à SCI RUBEN sis 31 rue du 8 mai 1945 cadastré sous la section AB sous le n° 535 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> au prix de 1 500€
- 028-20-055 – 1 terrain + 1 habitation appartenant à Mr BROCHETTO Serge sis 5 Impasse des Tilleuls cadastré sous la section AL sous les n° 451 et 452 d'une superficie de 238 m<sup>2</sup> au prix de 82 500€

**Administration générale :**

- Décision 030-2020 portant approbation du montant de l'indemnité de 1 960€ proposée par la compagnie d'assurance au titre du préjudice subi par la commune, survenu le 29 août 2020 au 1 rue Camille Cavallier.

**01: VENTE DE TERRAIN IMPASSE DE LA GUINGUETTE : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR DELEGATION**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) enregistrée en mairie sous le n° 028-20-047 reçue le 29/09/2020, adressée par la SCP ADN notaire à Val de Briey, en vue de la cession moyennant le prix de Cinq Mille Euros (5 000€), d'une propriété sise à Auboué, Cités du tunnel (Impasse de la Guinguette), cadastrée section AL, numéro 353, d'une superficie totale de 435 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI Des Bleuets, représentée par M Francis GZYL,

Considérant que ce terrain est situé au cœur des cités du tunnel, en zone UC et N3 du plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune, qui impose notamment à toutes constructions d'être en recul de 5m par rapport aux parcelles voisines rendant ainsi la parcelle inapte à toutes constructions,

Considérant toutefois que ce terrain présente un intérêt certain pour la commune qui souhaite y mener un projet de création de stationnement sur la partie constructible et de jardins partagés sur la partie en nature de jardin,

Considérant ainsi que l'acquisition de ce terrain par voie de préemption permettrait donc la réalisation d'équipements publics, conformément à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,

Considérant en effet que les cités du tunnel, de par leur conception ancienne, offrent peu d'espaces de stationnement, notamment dans l'impasse de la guinguette, et que l'évolution des modes de vies et l'arrivée de jeunes couples dans les cités du tunnel, qui disposent au moins de deux véhicules par habitation, ont engendré une augmentation importante du nombre de véhicules et un manque de stationnement notoire dans ce secteur,

Considérant ainsi que l'aménagement d'un espace de stationnement permettra donc de combler en partie ce manque et contribuera à améliorer la qualité de vie des riverains, en parfaite cohérence avec les objectifs de l'axe 1 du PADD du futur PLUI : « Mener une politique de l'habitat durable répondant aux enjeux humains, sociaux et urbains »,

Considérant de plus que s'agissant du projet d'aménagement de jardins partagés sur la partie en nature de jardin, cette initiative s'inscrit pleinement dans la continuité des actions déjà opérées lors de la transformation de l'ancien POS en PLU, dans lequel des procédures de régularisation et de classement de parcelles en zone NJ (nature de jardin) ont déjà été opérées en vue de permettre la création d'espaces de respiration et de jardins qui font défaut dans ce secteur sur-densifié. Elle permettra de surcroît d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier tout en répondant aux objectifs du PADD du futur PLUI s'agissant notamment de son axe 3 : « Agir sur le cadre de vie et renforcer sa qualité à travers les espaces naturels et urbains ».

Le conseil municipal, unanime, décide d'acquérir par voie de préemption la parcelle cadastrée section AL N°353, d'une superficie totale de 435m<sup>2</sup>, sise à Auboué, Cités du tunnel (Impasse de la Guinguette), appartenant à la SCI Des Bleuets, représentée par M Francis GZYL, aux prix et conditions fixées dans la DIA.

## **02 : PROJET BIBLIOTHEQUE ECOLES MATERNELLES. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école maternelle une subvention de 500€ dans le cadre du financement du projet intitulé : « Une bibliothèque dans chaque classe, des livres qui voyagent ».

## **03 : CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE/POLICE MUNICIPALE.**

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer avec le Préfet de Meurthe et Moselle et le procureur de la République de Briey la convention de coordination Police Nationale/Police Municipale.

## **04 : CCOLC : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2020**

Le conseil municipal, unanime, se prononce pour la répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 et ce conformément aux engagements pris lors de l'ancienne mandature intercommunale, qui consistaient à valider jusqu'en 2020 le système de la répartition dérogatoire libre du FPIC et de réexaminer ensuite la situation s'agissant notamment de la répartition de la prise en charge financière des charges de centralité (charges afférentes au fonctionnement d'équipements intercommunaux) entre les villes concernées et l'intercommunalité.

## **05 : ACHAT DE MASQUES CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 : PARTICIPATION COMMUNALE**

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ». La commune d'Auboué s'étant associée à cette initiative, le conseil municipal, à la majorité moins 2 voix contre, décide d'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 2 395.90€ au titre de cette opération. Cette somme correspond à la part due par la commune déduction faite de l'aide de l'Etat.

## **06 : BUDGET COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE N°2/2020**

Le conseil municipal unanime, valide la décision modificative du budget communal N°2/2020 comme suit :

### **Investissement dépenses :**

Article 20422 (Subvention d'équipement) :	+ 3 000€
Article 2111 (Terrains nus) :	+ 8 000€
Article 2151 (Réseaux de voirie) :	- 730€
Article 21571 (Matériel roulant) :	+ 40 000€
Article 2183 (Mat bureau et informatique) :	+ 730€
Article 2184 (Mobilier) :	+ 2 000€
Article 2188 (autres immobilisations corporelles) :	- 16 272€
Article 2128 (Aménagement et agencement de terrain) :	+ 16 272€

### **Investissement recettes :**

Chapitre 024 (Produit de cessions) :	+ 53 000€
--------------------------------------	-----------

## **07: BUDGET 2021 : OUVERTURE DE CREDITS**

Le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 et fixe cette autorisation à hauteur de 248 000€ répartis comme suit :

- 20 000€ à l'article 2115 « terrains bâtis » pour l'acquisition d'un terrain Rue Daudet,
- 143 000€ à l'article 21318 « Autres bâtiments publics » pour les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment administratif de l'ancien LEP,
- 15 000€ à l'article 2151 « réseaux de voirie » pour la tranche conditionnelle de la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un espace de convivialité au quartier des Pariottes,

● 70 000€ à l'article 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants au pré du tunnel.

**08: AMENAGEMENT ESPACE DE CONVIVIALITE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021**

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2021, pour les travaux d'aménagements d'un espace de convivialité au quartier des Pariottes. Cette subvention viendra compléter celles déjà obtenues pour ce même dossier auprès de la Région Grand Est et du Département 54.

**09: PRIMES RAVALEMENTS DE FAÇADES : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Le conseil municipal, unanime, décide de fixer à 1 an la cadence d'amortissement comptable des primes versées par la commune au titre des ravalements de façades.

**10: SIRTOM : RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activités du SIRTOM pour l'exercice 2019 et déplore que le tri sélectif effectué par les habitants n'ait pas d'impact significatif à la baisse sur la facture « ordures ménagères.

**11: RAPPORT 2019 DU SOIRON SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, unanime prend acte du rapport d'activités du SOIRON pour l'exercice 2019 et constate que comparativement à d'autres communes du secteur, adhérentes à un autre syndicat pour ce qui concerne la partie « eau potable », le prix du m3 est bien plus élevé pour les adhérents du SOIRON.

**12: OLC : RAPPORT D'ACTIVITE 2019.**

Le Conseil Municipal, unanime prend acte du rapport d'activités de la CCOLC pour l'exercice 2019.

**13: TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.**

Le Conseil Municipal, unanime, et afin de permettre la nomination d'un agent dans ce cadre d'emplois, autorise l'ouverture d'un poste d'adjoint technique dans le tableau des effectifs communaux, à compter du 9 décembre 2020.

La séance est levée à 21h30.

AUBOUE, le 18 novembre 2020  
Le Maire  
Fabrice BROGI